



Conseil européen

**Bruxelles, le 18 décembre 2014  
(OR. en)**

**EUCO 237/14**

**CO EUR 16  
CONCL 6**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
aux: délégations

---

Objet: Conseil européen (18 décembre 2014)  
– Conclusions

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion citée en objet.

  
  

---

## **I. FAVORISER L'INVESTISSEMENT EN EUROPE**

1. Favoriser l'investissement et remédier aux défaillances du marché en Europe constitue un enjeu majeur. Le nouvel accent mis sur l'investissement, ainsi que l'engagement des États membres d'intensifier les réformes structurelles et de poursuivre un assainissement budgétaire propice à la croissance, fourniront la base de la croissance et de l'emploi en Europe.

Le Conseil européen:

- a) appelle à la mise en place d'un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) dans le cadre du Groupe BEI en vue de mobiliser 315 milliards d'euros de nouveaux investissements entre 2015 et 2017. En janvier 2015, la Commission présentera une proposition que les législateurs de l'Union sont invités à adopter d'ici le mois de juin, afin que les nouveaux investissements puissent être activés dès la mi-2015. Le Groupe BEI est invité à démarrer l'activité en utilisant ses ressources propres dès janvier 2015. Le FEIS sera ouvert aux contributions des États membres, directement ou par l'intermédiaire des banques nationales de développement. Le Conseil européen prend note de la position favorable dont a fait part la Commission à l'égard de ce type d'apports de capitaux dans le cadre de l'évaluation des finances publiques au titre du pacte de stabilité et de croissance, la flexibilité inhérente à ses règles actuelles étant nécessairement prise en compte;
- b) approuve l'intention de la Commission et de la BEI de renforcer l'assistance technique apportée à des projets au niveau européen et de créer une plateforme de conseil en investissement qui devra être opérationnelle à compter de la mi-2015;
- c) souligne que le FEIS complétera les programmes de l'UE en cours et les activités traditionnelles de la BEI auxquels il viendra s'ajouter. Dans ce contexte, il convient d'encourager l'utilisation intégrale de l'ensemble des ressources de l'UE, existantes et allouées. La Commission coopérera étroitement avec les États membres concernés pour trouver des solutions en vue d'optimiser l'utilisation des crédits d'engagement au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2007-2013 et reconnaît qu'il serait souhaitable, au cours des années à venir, de mener à bien des projets à long terme en faisant usage de la flexibilité des règles existantes;

- d) invite la Commission et les législateurs de l'Union à faire avancer les travaux sur les mesures clés visant à renforcer l'attractivité de l'Union pour la production, l'investissement et l'innovation, et à améliorer le cadre réglementaire relatif aux investissements, notamment en vue d'une meilleure intégration des marchés de capitaux, tout en poursuivant résolument le programme "Mieux légiférer" dont l'objet est la mise en place, à un coût minimal, d'une réglementation transparente et simple, conformément aux conclusions du Conseil du 4 décembre 2014;
  - e) demande d'accélérer l'adoption, la transposition et la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine du marché unique et d'intensifier les travaux visant à lever les obstacles et à achever le marché intérieur des produits et des services;
  - f) invite la Commission à présenter une proposition globale sur l'Union de l'énergie bien avant le Conseil européen de mars 2015;
  - g) invite les législateurs de l'Union à donner un nouvel élan aux travaux sur les propositions en suspens dans le cadre du marché unique numérique et demande à la Commission de présenter une communication ambitieuse dans ce domaine bien avant le Conseil européen de juin 2015;
  - h) demande un nouveau renforcement du système commercial multilatéral ainsi que la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux avec des partenaires essentiels. L'UE et les États-Unis devraient faire tous les efforts nécessaires pour conclure, d'ici la fin de 2015, les négociations sur un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) qui soit ambitieux, global et mutuellement bénéfique.
2. Le Conseil européen fera régulièrement le point sur la mise en œuvre des orientations susmentionnées.
3. Il est urgent de redoubler d'efforts dans la lutte contre l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive, à la fois au niveau mondial et au niveau de l'UE. Soulignant l'importance que revêt la transparence, le Conseil européen attend avec intérêt la proposition de la Commission sur l'échange automatique d'informations concernant les rescrits fiscaux ("tax rulings") dans l'UE. Le Conseil examinera les moyens de progresser sur toutes ces questions et rendra compte de ses travaux au Conseil européen de juin 2015.

4. Il est essentiel de coordonner plus étroitement les politiques économiques pour assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. À la suite d'une discussion sur ce sujet qui a eu lieu sur la base d'une note d'analyse lors de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement en février, le président de la Commission, en étroite coopération avec le président du sommet de la zone euro, le président de l'Eurogroupe et le président de la Banque centrale européenne, présentera un rapport au Conseil européen de juin 2015 au plus tard. Les États membres seront étroitement associés aux travaux préparatoires.

## **II. UKRAINE**

5. Le Conseil européen adresse ses félicitations à l'Ukraine pour son nouveau gouvernement et salue sa détermination à mener des réformes politiques et économiques. À la suite du deuxième versement de 500 millions d'euros effectué en décembre par la Commission dans le cadre de l'assistance macrofinancière, l'UE et ses États membres sont prêts à continuer de faciliter et soutenir le processus de réforme en Ukraine, conjointement avec d'autres bailleurs de fonds et dans le respect du principe de conditionnalité du FMI. Le Conseil européen se réjouit que la Commission soit prête à accroître l'aide humanitaire à la population qui souffre en Ukraine.
6. La situation dans l'est de l'Ukraine demeure vivement préoccupante. La ligne de conduite adoptée par l'Union, qui consiste à ne pas reconnaître l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, a été encore durcie aujourd'hui. L'UE maintiendra le cap; le Conseil européen est prêt à prendre des mesures supplémentaires si nécessaire. Toutes les parties, y compris la Russie, devraient jouer activement leur rôle et mettre pleinement en œuvre les accords de Minsk. Le Conseil européen demande un accès sans restriction au site du crash du vol MH17, dans l'intérêt des enquêtes en cours.